



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 1er avril 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 mars 2010

Date d'affichage
18 mars 2010

Objet de la délibération
*Pôle services techniques -
Antenne administrative et
comptable - Dotation Globale
d'Équipement 2010 – Travaux de
réhabilitation du logement sis 24
rue de la république (1er étage).*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le premier avril deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à **GARRON André**,
BOUBEKER Patrick donne procuration à **KASPERSKI Christophe**,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

Absents :
aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune de Sollies-Pont est éligible à la Dotation Globale d'Équipement (DGE).

La commission départementale d'élus a fixé comme une des opérations prioritaires susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DGE, les opérations d'aménagement et de réhabilitation de logements et d'hébergements à vocation sociale ou d'insertion.

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'au cours de l'exercice 2010, va être réalisée la réhabilitation du logement situé au 1^{er} étage de l'immeuble communal sis 24 rue de la république, en vue d'y créer un logement d'urgence, et que ce type d'investissement entre dans le champ des opérations éligibles à la DGE.

Le montant estimatif de ces travaux, selon le devis établi par les services techniques s'élève à 14 300 euros hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DGE)	5 720 € (40 %)
Autofinancement	8 580 € (60 %)
TOTAL HT	14 300 €
T.V.A. (19.6%)	2 802 €
TOTAL TTC	17 102 € arrondi à 17 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé du maire entendu,
Après en avoir délibéré et obtenu toutes les explications utiles,
Par un vote,

A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS

ANNULE ET REMPLACE la délibération en date du 25 février 2010 ayant pour objet : Pôle services techniques - Antenne administrative et comptable - Dotation Globale d'Équipement 2010 – Vidéo-protection.

ADOpte le projet de réhabilitation du logement sis 24 rue de la République pour un montant hors taxes de 14 300€,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

SOLLICITE une subvention de l'État de 5 720 € au titre de la **dotation globale d'équipement 2010**,

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire,

Docteur André GARRON.
Pour le maire absent,
Jean-Pierre COIQUAULT
1^{er} adjoint



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07 AVR. 2010
et publication ou notification du 08 AVR. 2010

